

# CHSCT 44

DU 7 NOVEMBRE 2017

## DÉCLARATION LIMINAIRE



# finances Solidaires

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques 44  
Section de la Loire-Atlantique

DOUANES  
**Solidaires**

**Solidaires**  
CCRF & SCL

**Solidaires**  
**Sud**  
INSEE

**Sud** Centrale  
**Solidaires**

I.D.D.  
**Solidaires**

Monsieur le Président,

Suite aux révélations de nombreuses actrices américaines concernant les agressions sexuelles dont elles ont été victimes de la part d'un célèbre producteur, la parole des femmes se libère sur les réseaux sociaux français mettant ainsi à mal, enfin, la loi du silence qui prévaut dans notre pays.

Les différents sondages et études(\*) mettent en lumière qu'en France :

- 53 % des femmes interrogées ont été victimes de harcèlement ou d'agressions sexuelles. Cette proportion s'élève à 63 % pour les moins de 35 ans.
- 128 000 femmes sont victimes tous les ans de viols ou de tentatives de viol dans le cadre de leur travail,
- A ce jour, seulement 10 % des victimes de viol déposent plainte,
- 25 % des femmes victimes ont alerté leur direction,
- 85 % des agresseurs sexuels sont dans le déni.

Confirmant ainsi l'omerta qui règne aussi bien dans notre société que dans le monde du travail.

Pour **Solidaires Finances** comme pour l'Union syndicale **Solidaires**, au-delà de la défense des salariéEs victimes de ces agressions et harcèlements, notre engagement se comprend comme le refus de cette tolérance sociale qui va des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes aux agressions sexistes et sexuelles.

Il est indispensable à nos yeux d'agir dans tous les espaces sociaux (travail, médias, culture, famille, école, etc.) pour mener une politique globale et pérenne contre les inégalités et les stéréotypes de genre, politique qui ne peut souffrir d'aucune restriction budgétaire ou de moyens humains.

Pour **Solidaires Finances**, il serait illusoire de penser que les salariéEs de la Fonction Publique échappent à ce triste constat.

Aussi, il nous semble urgent que soit mis en place sans tarder concrètement et localement, un espace permettant la libération de la parole des femmes, des mesures d'accompagnement qu'elles soient juridiques ou psychologiques.

Ces mesures ne sauraient être appliquées sans la mise en œuvre en parallèle, d'une véritable politique de prévention axée :

1. sur la formation
2. sur l'information

Ainsi que la mise en place au sein de chaque direction d'un réseau spécialisé dans l'accueil et l'aide juridique aux victimes.

Rappelons une fois de plus que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariéEs.

**Pour Solidaires Finances, les femmes ne doivent plus en aucun cas subir ou taire des agissements sexistes sur leur lieu de travail .**

(\*chiffres : articles du journal Libération du 30/10/2017, Politis N°1475 oct-nov 2017, journal le monde du 4/11/2017)